



16.03.2022 – 09:00 Uhr

## FUIR AVEC SON ANIMAL DE COMPAGNIE

Bâle (ots) -

**Les réfugiés d'Ukraine emmènent aussi leurs animaux de compagnie en Suisse. Que faut-il respecter et en quoi consiste concrètement l'aide de la Protection Suisse des Animaux PSA?**

Des centaines de milliers de personnes originaires d'Ukraine fuient actuellement la guerre dévastatrice menée par la Russie. Nombreux sont ceux qui ont emmené avec eux leur animal de compagnie bien-aimé. La Protection Suisse des Animaux PSA salue expressément la décision du Conseil fédéral de faciliter l'entrée non seulement pour les réfugiés, mais aussi pour leurs animaux de compagnie. En premier lieu, il convient de permettre aux personnes en fuite qui sont parvenues jusqu'en Suisse de partager un hébergement avec leurs animaux de compagnie. L'homme et l'animal sont traumatisés et ont besoin l'un de l'autre. Si un hébergement commun n'est pas possible, la PSA et ses sections proposent des places pour accueillir les animaux dans leurs refuges. La Protection Suisse des Animaux PSA ainsi que ses sections et refuges affiliés ont offert leur soutien à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV compétent en la matière et au Secrétariat d'Etat aux migrations SEM et se préparent à héberger ces animaux et à leur prodiguer des soins professionnels.

Les premiers Ukrainiens et Ukrainiennes sont déjà arrivés en Suisse. La Protection Suisse des Animaux PSA rappelle que les réfugiés accompagnés de chiens ou de chats doivent s'enregistrer via le formulaire de l'OSAV (<http://ots.ch/gCnyPG>) et/ou se faire connaître auprès du service vétérinaire cantonal compétent afin de faire contrôler le statut de leurs animaux en ce qui concerne la rage. En cas de suspicion, les animaux doivent être placés en quarantaine. La Protection Suisse des Animaux PSA et ses refuges affiliés proposent ici aussi leur soutien et leur aide de façon rapide et non bureaucratique. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer les souffrances supplémentaires des personnes concernées et de leurs animaux. Ils ont vécu des événements effroyables; souvent, ils sont traumatisés et complètement terrifiés. En tant qu'organisation de protection des animaux, nous considérons qu'il est de notre devoir d'aider ces animaux - et donc aussi, leurs propriétaires, déclare Nicole Ruch, présidente de la Protection suisse des animaux PSA.

### Photos

[www.flickr.com/photos/sts-psa/](http://www.flickr.com/photos/sts-psa/)

Contact:

Dr sc. nat. Samuel Furrer  
Directeur du domaine technique  
Service spécialisé Animaux sauvages  
Protection Suisse des Animaux PSA  
Téléphone 076 345 14 48  
[samuel.furrer@tierschutz.com](mailto:samuel.furrer@tierschutz.com)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019041/100886569> abgerufen werden.